

Résolutions

Conseil économique, social
et environnemental

Pour une politique
publique nationale de
santé environnement
au cœur des territoires

mars 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Les éditions des
Journaux officiels

2021-15

NOR : CESL1100005X

lundi 29 mars 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du lundi 29 mars 2021

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE NATIONALE DE SANTE ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES TERRITOIRES

Résolution présentée par le Bureau

sur proposition de la Section affaires sociales et de la santé

Rapporteure : Agnès Popelin

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 12 janvier 2021, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur. Le bureau a confié à la section des affaires sociales et de la santé la préparation d'une résolution portant sur *Une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires*. La section des affaires sociales et de la santé a désigné Mme Agnès Popelin comme rapporteure.

Sommaire

■ Résolution	3
▪ Exposé des motifs	3
▪ Résolution	6
■ Déclarations des groupes	10
■ Scrutin	22

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE NATIONALE DE SANTE ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES TERRITOIRES¹

Exposé des motifs

La crise sanitaire liée à la zoonose COVID-19 nous interpelle sur l'interdépendance écosystémique entre santé humaine, santé animale et végétale, santé des milieux, dérèglement du climat et effondrement de la biodiversité. Elle souligne la pertinence du concept « *One health, une seule santé* » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les inégalités sociales, territoriales et de genre aggravent les vulnérabilités.

Les dégradations de l'environnement ont un coût humain, social et économique considérable

Responsables de 63% des décès, les maladies chroniques (cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancers, affections respiratoires chroniques, diabète...) sont la première cause de mortalité dans le monde. Les facteurs qui favorisent leur essor sont complexes, diffus. Dans l'ensemble, les causes naturelles et celles d'origine anthropique se conjuguent les unes aux autres, sans que leur part respective ne puisse être isolée. Pour autant, comme le CESE en faisait le constat dans son avis du 11 juin 2019² après avoir entendu le Professeur Grimfeld³ : "*Cette complexité ne doit pas atténuer un constat: l'environnement physique, biologique, chimique - mais aussi psychique, social et médical - , l'alimentation, les modes de vie, jouent un rôle majeur dans l'apparition, le développement et l'aggravation des maladies chroniques* ».

¹ L'ensemble de la résolution a été adoptée par 204 voix pour et 5 abstentions.

² CESE, 11 juin 2019, *Les maladies chroniques* (rapporteurs: Michel Chassang et Anne Gautier).

³ Le professeur Grimfeld est médecin, professeur honoraire de l'Université Pierre et Marie Curie - Paris VI, président du Comité de la prévention et de la précaution (CPP), Président d'honneur du comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE).

L'Agence européenne de l'environnement⁴ estime à 13% en Europe et à 10% en France le taux de mortalité dû à des facteurs environnementaux, soit 630 000 décès prématurés par an en Europe et 61 000 décès en France.

Les pollutions des milieux sont des facteurs déterminants. La pollution de l'air est à l'origine, selon Santé publique France, de 48 000 décès prématurés par an. La pollution des sols par certains métaux lourds et composés organiques est aussi un facteur de risque pour la santé. Elle frappe plus durement certains territoires et certaines populations, comme la pollution au chlordécone aux Antilles.

On sait aussi que les conséquences des expositions, de leurs effets cocktails et/ou cumulés⁵ sont susceptibles d'être plus importantes à certaines périodes de la vie (vie prénatale, petite enfance, puberté) et que leurs effets pathologiques peuvent être différés dans le temps, avec même la possibilité d'effets intergénérationnels (effets sur la première génération) voire transgénérationnels (effets persistants sur la deuxième génération et la suivante). De même, l'exposition à des composés chimiques présents dans notre environnement, appelés perturbateurs endocriniens parce qu'ils modifient la production et/ou l'action des hormones endogènes notamment, a été identifiée comme l'une des causes majeures de l'apparition des troubles de la fertilité et de la puberté féminines et masculines⁶.

Outre l'aspect sanitaire, les dégradations, contaminations et expositions aux pollutions des milieux de vie ont un lourd coût économique et génèrent des dépenses publiques et privées croissantes. Le coût global annuel de la pollution de l'air en France a été évalué à 101,3 milliards d'euros⁷ en 2015, celui du bruit à 57 milliards d'euro par an⁸. L'Inspection générale des affaires sociales évaluait en 2017 à 7,5% du PIB le coût des effets sanitaires de l'environnement dégradé⁹.

La santé environnementale, une notion récente définie par l'OMS encore peu retranscrite en droit français

Selon la définition de l'OMS (Conférence d'Helsinki, 1994) : « *la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de*

⁴ Agence européenne de l'environnement, *Healthy environment healthy lives how the environment influences health and well-being in Europe*, rapport 21/2019.

⁵ CESE, 11 juin 2019, *Les maladies chroniques* (rapporteurs: Michel Chassang et Anne Gautier).

⁶ En France, environ un couple sur huit consulte en raison de difficultés à concevoir un enfant. Dans trois quarts des cas, l'infertilité est d'origine masculine, féminine, ou elle associe les deux sexes. Dans 10 à 25% elle n'est pas attribuable à un défaut spécifique d'un des deux partenaires (Inserm - *Infertilité - La science pour la santé*).

⁷ Sénat, rapport de la commission d'enquête *Pollution de l'air : le coût de l'inaction*, 15 juillet 2015.

⁸ Conseil national du bruit - ADEME, *Le coût social des pollutions sonores*, mai 2016.

⁹ Audition devant la section Affaires sociales et santé de la députée Elisabeth Toutut-Picard, présidente du Groupe Environnement Santé, présidente de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'évaluation des politiques publiques en santé environnement (20/01/2021).

prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

L'OMS déclarait en 1999, à l'issue de de la Conférence ministérielle Santé et environnement que « *l'environnement est la clé d'une meilleure santé* ». En France, la prise en compte des facteurs environnementaux sur la santé humaine a été récemment intégrée dans le droit par le concept d'exposome. Celui-ci englobe l'ensemble des expositions à des facteurs de risques, chimiques, biologiques, physiques ou sociaux qui peuvent influencer la santé humaine tout au long de la vie - y compris intra-utérine -, en tenant compte des effets à long terme et potentiellement multigénérationnels. L'exposome complète l'effet des déterminants génétiques (ou génome¹⁰).

Si l'intégration de l'exposome dans l'article 1er de la loi du 2 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a permis à la santé environnement d'être reconnue pour la première fois comme un enjeu de santé publique à part entière, l'action publique reste trop fondée sur une vision parcellaire remontant à l'hygiénisme et à la salubrité publique du XIXe siècle. Sont traités de façon séparée, sans une véritable gouvernance interministérielle, les enjeux de santé, les enjeux liés à l'environnement et les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation, avec des compétences qui s'entrecroisent entre au moins six ministères¹¹, des organismes et établissements publics de recherche et d'expertise scientifique et technique, des autorités indépendantes avec des enjeux et des variables multiples. Sa mise en œuvre est déclinée via des plans environnementaux nationaux¹² et territoriaux, des plans de santé publique ou de santé au travail¹³.

Or, la spécificité de la santé environnement est précisément d'intégrer la prévention sanitaire dans les mesures politiques pluridisciplinaires et l'aménagement des territoires. Elle implique une démarche transversale pour infléchir les impacts de nos activités sur les équilibres socio-écologiques, tant au niveau national qu'au plus près des bassins de vie, là où sont affectées les populations en fonction de facteurs d'exposition environnementale qui leur sont spécifiques et pour réduire les inégalités sociales et territoriales en santé environnement.

Par conséquent, cette politique de santé environnement demande à être planifiée sur le plan national, coordonnée et déclinée dans les territoires, pour que les actions préventives à mettre en œuvre dans les bassins de vie soient adaptées et opérationnelles.

¹⁰ Le génome est constitué de l'ensemble du matériel génétique d'une espèce, codé dans son ADN.

¹¹ Ministères de la recherche, de la santé, de l'environnement, du travail, de l'économie, de l'agriculture.

¹² Plan climat national ou territorial, Plan de protection de l'atmosphère, Plan régional de la qualité de l'air, Plan bruit, Plan de gestion de la rareté de l'eau, Plan Ecophyto, Plan relatif à l'habitat indigne, Plan national d'action sur les polychlorobiphényles (PCB), Plan radon, Plan bâtiment, Programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux...

¹³ Plan cancer, Programme national nutrition santé, Plan grand froid-plan hiver, Plan national canicule, Plans régionaux de santé publique, Plan santé travail, Plan national/régional santé environnement...

Les rares exemples existants de politiques locales en santé environnement reposent sur une démarche volontaire. En effet, la compétence en santé environnement n'existe pas institutionnellement. Elle n'est pas attribuée aux régions, dont les compétences, telles qu'elles ont été revues par la loi NOTRe¹⁴, visent pourtant la promotion du développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le logement et l'amélioration de l'habitat¹⁵. La compétence santé environnement n'est pas non plus confiée aux départements qui sont chefs de file pour l'action sociale et la solidarité. Quant à la compétence des maires, elle est limitée à leur pouvoir de police en matière d'hygiène et de salubrité publique¹⁶ sans aucun moyen (à l'exception des communes de plus de 40 000 habitants qui ont l'obligation de disposer d'un bureau d'hygiène).

Enfin, les connaissances, c'est-à-dire, en amont, la recherche (fondamentale et appliquée) et les données restent rares, sectorielles et sans analyse croisant les disciplines. Les professionnels et professionnelles, là encore cloisonnés, sans formation à cette problématique, n'ont pas de vision globale ni de données interopérables permettant d'éclairer leurs pratiques. Ainsi, les décideurs publics n'ont pas de visibilité sur les enjeux, les priorités ni les effets des actions éventuellement menées. La récente adoption (octobre 2020) par la Commission européenne d'une nouvelle stratégie dans le domaine des produits chimiques marque une avancée significative et montre, comme le CESE l'a souligné, l'urgence de l'harmonisation et de l'évaluation complètes des substances, notamment des nanomatériaux et des perturbateurs endocriniens¹⁷.

Résolution

Face aux risques que les dégradations de l'environnement font peser sur la santé, le CESE a dressé des constats et formulé des propositions, qui, sans la mentionner expressément, posent les jalons d'une politique de santé environnement.

Le CESE a ainsi souligné la nécessité de passer de la prise en charge médicale de la maladie, centrée uniquement sur les soins, à une approche plus globale de la santé. Il faut s'inscrire dans la définition globale de la santé donnée par l'OMS, en l'envisageant comme un « *état de bien-être physique, mental et social* » et non seulement comme l'absence de maladies. Cela implique une action décloisonnée des acteurs et actrices de la santé et de l'accompagnement social et médico-social¹⁸.

¹⁴ Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

¹⁵ Article L4221-1 du code des collectivités territoriale, modifié par la loi NOTRe.

¹⁶ Art. L. 1311-1 du code de santé publique (salubrité des habitations, alimentation, eau potable, évacuation et traitement des eaux et des déchets, etc.).

¹⁷ CESE, février 2020, *Reach et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer* (rapporteuse: Catherine Tissot-Colle).

¹⁸ CESE, 11 juin 2019, *Les maladies chroniques* (rapporteurs: Michel Chassang et Anne Gautier) et CESE, 13 octobre 2020, *L'hôpital au service du droit à la santé* (rapporteurs: Sylvie Castaigne, Alain Dru et Christine Tellier).

Il a également appelé à renforcer la prévention et à en faire un des objectifs prioritaires et transversaux des politiques publiques, au-delà de la politique de santé. En France, seuls 2 à 6%, selon les sources et les conventions retenues, de la dépense nationale de santé sont consacrés à la prévention : un rééquilibrage s'impose. Les avis du CESE soulignent la nécessité d'intégrer les risques pour la santé à la définition puis aux différentes étapes de la mise en œuvre des projets et politiques publiques¹⁹. Ils recommandent également l'utilisation de méthodes scientifiquement validées de prévention qui reposent sur une action coordonnée et relayée par les acteurs locaux.

Il a enfin plaidé pour une action plus résolue contre les inégalités sociales, territoriales et de genre en matière de santé liées à l'environnement²⁰. Si chacun est exposé aux effets des dégradations environnementales, les populations les plus vulnérables sont les plus touchées²¹. Les déterminants de la santé ne sont pas indépendants les uns des autres mais se cumulent, ce qui aggrave les inégalités. L'exposition aux facteurs de risques environnementaux n'échappe pas à ce constat : le plus souvent, elle s'ajoute à des conditions matérielles et financières de vie (revenus, logement...), à des habitudes de vie (alimentation...) et, parfois, à des conditions de travail, défavorables à la santé. En outre, inégalités sociales et inégalités géographiques interagissent. Le CESE a par exemple pointé l'importance du lien entre environnement, habitat et bien-être des habitants. Il a souligné la nécessité d'identifier et de prévenir les expositions aux sources de pollutions et de réaliser des études d'impacts ciblées à l'échelle des quartiers pour mieux traiter les question de santé environnement dans l'élaboration de projets de construction et d'aménagement²². Il a relevé les effets sur la santé de certaines pollutions en outre-mer, aggravés par des contextes, certes contrastés, mais souvent marqués par des inégalités sociales fortes, des infrastructures sanitaires insuffisantes, une prévalence de certaines pathologies (obésité, diabète, certains cancers) plus élevée²³. Enfin, il a relevé que le genre était au croisement de ces inégalités : plus souvent concernées par la précarité, plus souvent seules ou à la tête d'une famille monoparentale, les femmes sont surexposées à certains risques.

Tout l'enjeu pour le CESE sera, sur la base des positions qu'il a déjà exprimées, d'apporter des préconisations et des éléments de réponses à la fois stratégiques et opérationnels à la problématique de santé environnement.

Dans un avis ultérieur, le CESE devra s'interroger notamment sur:

- l'inclusion en droit français d'une définition de la santé environnement ;

¹⁹ CESE, 13 novembre 2018, résolution *Les Etats généraux de la prévention des cancers* (rapporteure: Aminata Koné) ; CESE, 11 avril 2017, *La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble* (rapporteure: Dominique Allaume-Bobe).

²⁰ CESE, 14 janvier 2015, *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques* (rapporteure: Pierrette Crosemarie). Voir aussi les contributions de la section des Affaires sociales et de la santé aux *Rapports annuels du CESE sur l'état de la France*.

²¹ CESE, 26 juin 2019, *Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030* (rapporteurs: Hélène Boidin-Dubrule, Stéphane Junique).

²² CESE, 11 avril 2017, *La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble* (rapporteure: Dominique Allaume-Bobe).

²³ CESE, 29 janvier 2020, *L'accès aux services publics dans les Outre-mer* (rapporteuses: Michele Chay, Sarah Mouhoussoune).

- le pilotage et la gouvernance nationale d'une politique de santé environnement. Comment assurer le caractère interministériel de cette politique ? Loin de l'actuelle sectorisation, une approche globale de la santé devra être travaillée ;

- une déclinaison dans les territoires de la politique de santé environnement qui permette son adaptation aux réalités locales sans jamais porter atteinte à l'égalité. Comment assurer, dans les territoires, une action coordonnée et cohérente ? La question d'une compétence nouvelle peut se poser. Mais il revient aussi à chaque collectivité territoriale et Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), de veiller, dans l'exercice de ses compétences, à l'intégration des principes de la santé environnement. Est ainsi posée la question de la place de la santé environnement au sein des plans, schémas et autres documents de planification et d'urbanisme. Quelle place, pour la santé environnement, en particulier dans les Sraddet (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), opposables à un certain nombre de schémas infra-régionaux, et dans le Projet régional de santé, coconstruit par l'Etat et les régions ? Quelles articulations entre ces documents ? Cette démarche pourrait s'intégrer dans les Contrats locaux de santé (CLS) et renforcer ainsi leur mission de prévention ;

- les voies et moyens d'une concrétisation locale de la notion d'exposome, qui devrait imposer de réaliser localement des diagnostics précis des enjeux santé environnement à travers notamment la constitution d'une base de données épidémiologiques multidisciplinaire ;

- le développement de la recherche scientifique : par des appels à projets dévolus aux champs santé-environnement et santé-travail mais aussi par un soutien accru à la recherche fondamentale. L'indépendance et l'intégrité de l'expertise doivent être garanties tout en contribuant à son ouverture à la société civile²⁴ ;

- la formation et l'éducation à la santé environnement dès le plus jeune âge. Elles peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers: la formation professionnelle et continue des professions médicales et paramédicales, des élus et élus, du personnel administratif territorial, des salariées et salariés, artisans et artisans et cheffes et chefs d'entreprise; l'éducation et la sensibilisation du grand public pour une culture partagée de la prévention et du risque (cursus scolaires; partenariat avec le tissu associatif, organisations syndicales et professionnelles, mutuelles, campagnes dans les médias...) ²⁵, la vigilance citoyenne qui pourrait passer, comme l'a proposé le CESE, par un élargissement de la protection des lanceurs d'alerte aux personnes morales, notamment les associations et organisations syndicales en tant que « facilitateurs » lors de la transposition de la directive européenne relative aux lanceurs d'alerte²⁶ ;

²⁴ CESE, 22 septembre 2020, *Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche* (rapporteur: Sylviane Lejeune).

²⁵ CESE, 27 octobre 2020, *Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable* (rapporteur: Thierry Cadart).

²⁶ CESE, 27 octobre 2020, *Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable* (rapporteur: Thierry Cadart).

- l'approche économique de la santé environnement. Comment, pour faire valoir l'importance potentielle du retour sur investissement d'une politique de prévention, mieux évaluer le coût de l'inaction, celui des facteurs de risques par secteurs d'activités et leurs externalisations négatives supportées par la collectivité, le bilan bénéfice-coût-risque d'une activité ou/et d'un projet²⁷?

²⁷ CESE, 13 novembre 2018, résolution *Les Etats généraux de la prévention des cancers* (rapporteuse: Aminata Koné).

Déclarations des groupes

Agriculture

Avec cette crise sanitaire, nous nous sommes donc rendu compte que la santé dépasse les prises en charge hospitalières, dépasse la médecine de ville, dépasse le soin tout court. Il faut regarder plus loin, et analyser la sociologie des comportements, l'économie, la gestion des hôpitaux, l'organisation des soins sur les territoires, l'épidémiologie, la technologie, le numérique, l'utilisation des données et leur analyse et même les relations internationales.

Nous avons aussi compris qu'il faut engager les Français à plus d'autonomie dans la gestion de leur santé et leur permettre d'acquérir des compétences en la matière. Il faut alors renforcer l'éducation dès le plus jeune âge permettant d'adopter les comportements favorables à la santé et savoir faire face aux différentes situations sanitaires.

Au-delà encore du système de soins et des patients eux-mêmes, la Santé doit être considérée en lien avec l'environnement de chacun, au sens large. C'est-à-dire : les situations économiques et sociales, le travail, l'urbanisme, le lieu de vie, l'éducation et tout ce qui pourrait avoir un impact sur la santé.

La résolution présente un des aspects de cette approche globale en associant de manière étroite la santé et les facteurs environnementaux ; cette question est en partie traitée par le concept One Health, que connaît bien le secteur agricole.

Le groupe approuve cette approche mais émet des réserves sur la proposition de mettre en place une gouvernance interministérielle dont le cadre, la mise en œuvre concrète et la réelle efficacité restent à évaluer.

En raison de ces réserves, le groupe a partagé ses votes entre pour et absentions.

Artisanat

Si les interactions entre la santé et l'environnement sont inscrites dans le code de la santé publique, la politique publique en ce domaine reste encore insuffisamment cohérente et lisible pour être pleinement efficace.

En effet, la notion de « santé environnement » se trouve incluse dans une large diversité de plans nationaux et territoriaux, notamment à travers les questions de logement, mobilité, alimentation et bien sûr de santé.

Il manque cependant une vision transversale qui permettrait une approche globale d'une politique de santé prenant en compte la diversité des facteurs environnementaux.

C'est l'enjeu de cette résolution et il rejoint des positions défendues dans de précédents avis du CESE, en faveur d'une approche plus globale de la santé.

La résolution appelle donc à un pilotage national qui permettrait un portage fort de la politique de « santé environnement » et faciliterait ainsi sa clarté et sa déclinaison dans les territoires.

C'est en effet, au plus près du terrain, au vu des spécificités locales sanitaires, environnementales et sociales, que des actions concrètes peuvent être conduites, en intégrant notamment la « santé environnement » dans les documents de planification et d'aménagement.

La politique de prévention est un des leviers essentiels qui doit s'appliquer à l'échelle nationale comme territoriale. Cela passe par la formation de tous les professionnels de santé et du soin, mais aussi par l'éducation à la santé à l'école, et par une information accessible à tous les citoyens leur permettant de faire évoluer leurs comportements face aux facteurs de risques.

A cet égard, on observe que les citoyens sont de plus en plus attentifs aux impacts de leur mode de vie sur leur santé ; ce qui se manifeste notamment dans leurs achats alimentaires comme dans l'évolution de leurs souhaits en termes de lieu de vie et de logement, et cela plus encore depuis la crise sanitaire.

Du côté des entreprises, la politique de prévention est également un axe prioritaire porté par nos branches professionnelles et décliné sur le terrain autour d'actions concrètes et de formations pour faire évoluer les pratiques professionnelles en faveur de la santé et la sécurité des collaborateurs.

Le groupe de l'Artisanat a voté pour cette résolution.

Associations, Environnement et nature, Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Avec son modèle de développement et l'accélération de la mondialisation, l'époque moderne a créé toutes les conditions favorables à l'émergence et à la diffusion des zoonoses, ces maladies virales infectieuses : déforestation, destruction des milieux naturels, augmentation accrue des transports de biens et de personnes, et industrialisation de l'agriculture, avec l'intensification des conditions d'élevage entraînant une réduction du nombre et de la variété des espèces d'animaux élevés. Ces phénomènes ont non seulement rapproché la faune sauvage des animaux d'élevage et des hommes, mais aussi rapproché les différentes populations, dont une partie croissante se concentre dans de grandes agglomérations.

Dans nos rapports à la nature, nos modèles agricoles ou encore de transports..., de nouvelles chaînes de transmission sont ainsi créées, formant une redoutable poudrière. Les barrières de protection peu à peu levées, les probabilités que des épidémies régionales deviennent des pandémies, comme dans le cas présent du COVID-19, se sont inévitablement renforcées. Avant le XXe siècle, le monde connaissait une pandémie environ tous les cent ans, depuis le début du XXIe siècle le monde en a déjà connu six !

Aussi nos groupes voteront la résolution proposée qui souligne la nécessité vitale de faire rimer santé humaine avec santé des écosystèmes par la mise en place d'une politique nationale de santé environnement au plus près des bassins de vie. Nous invitons le prochain CESE à apporter des préconisations à la fois stratégiques et opérationnelles dans un avis ultérieur. Rendez-vous donc à la prochaine mandature !

Prendre soin de la biodiversité, des milieux de vie est notre assurance vie. Comme le résume l'Organisation des Nations Unies dans un récent message : « *nous devons reconstruire en travaillant avec la nature, pas contre elle* ». Il faut cesser de penser et d'agir en séparant la santé humaine, la santé animale, la biodiversité et le climat. Il faut repenser notre rapport avec le Vivant, notre modèle économique, nos modes de vie par l'approche globale « *One Health, une seule Santé* » préconisée par l'OMS.

De même que nous avons su allonger considérablement notre espérance de vie en bonne santé en érigeant l'hygiène en priorité depuis la fin du XIX^{ème} siècle, la santé environnement doit devenir une priorité pour le XXI^{ème} si nous souhaitons continuer à bénéficier de cette évolution.

La santé humaine est intimement liée à la santé des écosystèmes. Aussi, en plus du renforcement de démarches de recherche interdisciplinaire, de suivi, de formation et de prévention approfondies sur les enjeux santé et biodiversité, des réponses sont aussi à chercher du côté de la préservation et de la restauration des milieux naturels et des espèces. Nos groupes saluent le travail de synthèse de la résolution qui montre combien la santé environnement est une notion complexe, plurifactorielle dont les effets peuvent varier selon les individus, les catégories d'âge, les conditions sociologiques, les bassins de vie. La notion de risque, déterminante en santé environnement, fait écho au droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (article 1^{er} de la charte de l'environnement à valeur constitutionnelle). L'approche « *Une seule Santé* » permet d'évaluer, de prévenir les conséquences d'une exposition sur l'être humain et les milieux de vie, mais aussi d'évaluer la probabilité de survenue d'un dommage ou d'un problème de santé dans la population par l'observation des signaux faibles au nom du principe de précaution, énoncé à l'art 5 de la Charte de l'environnement.

Mais comment mener une politique publique sans disposer du moindre indicateur ? Comment faire de la recherche sans accéder aux données ?

À l'image des études menées depuis 1988 par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat ou GIEC, il est indispensable de disposer d'un socle commun de connaissances, de recherche croisée entre les médecins, les vétérinaires, les écologues sur les risques en santé environnement et de construire un référentiel commun pour alerter les gouvernements et l'opinion sur une base scientifique et de mener à bien la nécessaire transformation de l'économie pour la rendre plus durable, mais aussi plus équitable.

Passer à l'action doit se faire selon 3 mots clés comme le souligne la résolution : prévention, transversalité et territorialité.

Aussi nos groupes disent oui à la création de bases de données épidémiologiques et multidisciplinaires locales pour établir un diagnostic fin de chaque territoire. Oui à une nouvelle gouvernance nationale, interministérielle mais aussi territoriale. Car il faut doter les collectivités territoriales de nouvelles compétences pour élaborer et mettre en œuvre des plans de prévention sanitaire et environnementale cohérents et adaptés aux bassins de vie. La prochaine discussion de la loi 4D au Parlement en offre l'opportunité. Enfin il faut former à ces enjeux de santé environnement à tous les âges de la vie, tout particulièrement l'ensemble du personnel des secteurs de la santé.

La France a su mettre en place une politique de prévention routière et sauver de nombreuses vies en réduisant le nombre de morts sur la route de 80% en un peu

moins de 50 ans. Il est urgent de s'inspirer de ce modèle pour épargner les 61 000 décès causés chaque année en France par des facteurs environnementaux selon les estimations de l'Agence européenne de l'environnement en 2019, de même qu'il est urgent d'engager l'Union européenne dans une approche « une santé, un environnement » pour épargner 630 000 décès prématurés annuels.

CFDT

Cette résolution, que la CFDT a votée, invite le CESE à formuler des préconisations stratégiques et opérationnelles en faveur d'une politique nationale « santé- environnement » au cœur des territoires.

Comme le souligne la résolution, l'enjeu est d'avoir une approche globale de la santé, comme situation de bien-être physique, mental et social. Pour la CFDT, la santé des salariés passe par le développement d'une culture de prévention, par la lutte contre la pénibilité et les risques professionnels, dont les risques environnementaux. C'est ainsi qu'elle s'est engagée concrètement, par exemple, avec d'autres acteurs pour informer salariés et usagers des niveaux de pollution des tunnels ferroviaires. Par ailleurs, les déterminants de la santé se cumulent : l'exposition au risque environnemental au travail est souvent associée à d'autres difficultés que constituent la précarité, la pauvreté et le mal logement.

Une politique de santé-environnement doit donc se déployer au plus près des réalités sociales et économiques, et impliquer aussi les acteurs et les instances prévues dans les entreprises et administrations, notamment dans l'élaboration d'un contrat local de santé. La mise en place d'une compétence environnementale dans le champ du comité social et économique, prévue dans le projet de loi-climat, doit contribuer à développer cette approche de santé-environnement. Cela suppose de disposer, comme le propose la résolution, d'indicateurs environnementaux et de formations spécifiques.

Pour la CFDT, cette résolution constitue un passage de témoin au futur CESE pour qu'il s'empare de ce sujet, o combien transversal, et ainsi pour qu'il pèse, avec la légitimité de la société civile organisée, pour que l'approche santé- environnement s'inscrive enfin dans les politiques publiques.

CFTC

Depuis de nombreuses années, les études ne cessent de démontrer les conséquences néfastes de la dégradation de notre environnement sur notre santé. Le coût humain, social et économique est considérable et continue de s'amplifier.

Pour l'OMS, l'environnement est la clé d'une meilleure santé et donne la définition de la santé environnementale.

Encore faut-il que la France soit moins frileuse à retranscrire cette notion en droit français.

Le Groupe CFTC soutient cette résolution du CESE qui préconise de prioriser une approche globale de la santé comme le demande l'OMS.

Il faut donc décloisonner la santé, l'accompagnement social et médico-social.

Comme le souligne cette résolution, il faut renforcer la prévention et en faire une priorité transversale de toutes les politiques publiques.

Le groupe CFTC souligne l'urgence d'avoir des actions contre les inégalités sociales territoriales en matière de santé liées à l'environnement.

La CFTC souhaite attirer l'attention sur les populations les plus vulnérables. Elles sont les plus touchées en matière de dégradation de santé environnementale.

Il nous faut donner de l'espoir à nos enfants et à nos jeunes pour une vie en meilleure santé dans un environnement sain.

Ils ont un regard critique et l'actualité de ces derniers mois ne peut que leur donner raison.

Dans cette résolution, le CESE pose des interrogations essentielles auxquelles il faudra répondre dans un prochain avis. Le CESE s'inscrit donc dans une action de long terme.

La CFTC approuve la démarche et y participera pleinement.

CGT

En toute logique notre groupe a voté cette résolution et a appuyé le principe d'un avis sur ce sujet. En effet, Pierrette Crozemarie de la CGT rapporteure d'un avis en 2015 intitulé « inégalités environnementales et sociales, identifier les urgences et créer les dynamiques » avait pour la première fois amené le Cese sur ces questions.

Bien avant la convention climat, cet avis préconisait d'aborder conjointement les enjeux économiques, sociaux et environnementaux et de définir un modèle de développement compatible avec les enjeux de la transition écologique !

La première préconisation insistait sur la connaissance et le traitement des inégalités environnementales de santé !

L'avis introduisait le concept d'exposome et indiquait que la priorité doit consister à agir sur les causes environnementales et sociales avérées ou potentielles des maladies non transmissibles plutôt que sur ses effets au travers de la médecine prédictive.

Il insistait sur le bien-fondé d'une territorialisation de l'action publique en matière de lutte contre les inégalités environnementales.

Il indiquait que la complexité et l'ambition que sous-tend l'invention d'un nouveau modèle de développement requiert l'élargissement des connaissances partagées et incitent à la poursuite de la réflexion.

La résolution va dans ce sens, avec le pilotage national d'une politique de santé environnement, une déclinaison dans les territoires, la concrétisation de la notion d'exposome sur la base de diagnostics locaux et le développement des politiques de prévention, de formation et d'éducation à la santé. Bref en faisant vivre la démocratie sanitaire !

CGT-FO

Quand l'environnement se dégrade, la santé se dégrade ; pas seulement la santé humaine mais celle de l'ensemble des organismes vivant dans un écosystème donné. Ces dégradations peuvent causer des déséquilibres dans la nature, affecter le vivant sur du long terme et augmenter la prévalence de maladies parfois silencieuses mais qui peuvent être fatales pour la vie, comme certains cancers, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires, etc. Mais les mauvaises conditions environnementales peuvent aussi tuer rapidement quand par exemple l'accès à l'eau potable devient inexistant. Selon l'Unicef 4 500 enfants meurent chaque jour à cause de l'insalubrité de l'eau, en particulier dans les pays pauvres. Beaucoup de décès peuvent être évités et l'espérance de vie peut sensiblement augmenter dans le monde avec une meilleure lutte contre les dégradations qui touchent l'environnement. Pour l'OMS, la mortalité liée à l'environnement est à l'origine de 12.6 millions de décès dans le monde, dont 8.2 millions imputables aux maladies non transmissibles. Ces chiffres montrent l'étendue des dégâts et ce sont souvent les plus pauvres et les plus précaires qui les subissent davantage.

Pour le groupe FO, il est important de sensibiliser aux impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine et nous espérons que cette résolution va y participer. Nous saluons sa qualité et l'engagement de Madame Agnès Popelin dans ce travail. Nous sommes bien sûr en accord avec une grande partie des pistes proposées pour agir contre ces maladies qui causent des dégâts irréparables pour notre santé. Il faut s'attaquer aux sources de ces dégradations en combattant les différents polluants, en améliorant la qualité de l'air et en permettant aux travailleurs d'avoir de meilleures conditions de travail. Il faut penser la santé dans sa globalité, combattre les causes des maladies, renforcer la prévention et permettre à notre système de santé d'avoir les moyens humains et matériel nécessaires pour assurer ses missions de santé publique. Il faut développer la recherche pour mieux comprendre le lien entre l'environnement et la santé mais aussi pour trouver des solutions alternatives qui répondent à nos différents besoins. Il faut également combattre les inégalités sociales et économiques qui rendent encore plus vulnérables une partie de nos concitoyens en les surexposant aux dégradations de l'environnement. Il faut une coopération internationale renforcée pour aider les plus pauvres à satisfaire leurs besoins vitaux sans prendre le risque d'être malade ou de mourir.

Le groupe FO a voté pour cette résolution

Coopération

Depuis le 19ème siècle et les progrès de l'hygiénisme on connaît le rapport étroit entre l'environnement et la santé et surtout les effets délétères d'un environnement et plus globalement de conditions de vie dégradées.

La crise sanitaire de la Covid-19 et son origine probable nous montre encore plus, et avec une ampleur jusque-là inégalée l'interdépendance entre santé humaine, vie animale et atteintes à l'environnement.

Il n'est nul besoin pour l'illustrer de rappeler les tragédies de pollutions et diverses atteintes à l'environnement pour l'illustrer, sans parler de leur coût économique que l'on ne peut également plus ignorer.

Il n'est pas plus nécessaire de regarder les impacts de pratiques anciennes, mises en œuvre de bonne foi, pour cerner les effets d'une trop grande utilisation de tel ou tel produit. Le chlordécone aux Antilles en est l'exemple type.

De ce fait, entre les perturbateurs endocriniens dont l'on commence à peine à déceler les effets sur parfois plusieurs générations et le fameux effet cocktail de produits aux effets inconnus, on voit bien que nous devons être vigilants et nous préparer.

Cette prise de conscience est en cours, au niveau de l'OMS avec son concept « *One health, une seule santé* » et en France avec la notion d'exposome intégrée dans la loi de modernisation du système de santé du 2 janvier 2016.

Pour autant, l'approche doit encore s'affiner et c'est l'objectif du CESE avec cette résolution qui a vocation à devenir la doctrine de notre Assemblée en s'appuyant sur les quatre piliers que sont :

- les lignes directrices de la section des affaires sociales et de la santé avec une approche plus globale de la santé et le renforcement de la prévention ;
- la prise en compte des inégalités sociales, territoriales et de genre ;
- l'éducation, la formation et la recherche ;
- le niveau de pilotage des politiques publiques et ses déclinaisons territoriales impératives notamment dans les Outre-mer.

Le Groupe de la Coopération adhère pleinement aux principes directeurs de cette Résolution et l'a votée.

Entreprises

Si la politique de santé environnement est une notion récente du point de vue juridique, elle n'en est pas moins importante ! Ce sujet doit permettre une meilleure prise en compte des conséquences sanitaires et économiques des maladies liées à l'environnement, et par là des dépenses publiques. Nous partageons certaines orientations proposées dans cette résolution, notamment celle de l'évaluation. Réaliser des diagnostics locaux au plus près des territoires et construire des bases de données épidémiologiques multidisciplinaires sont des pistes qui vont en ce sens.

Tous les acteurs de la société doivent aujourd'hui mieux s'emparer de ce sujet : éduquer et sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge sont des axes fondamentaux ; permettre de développer des formations à l'intention des professionnels de la santé, des salariés, des entrepreneurs est aussi important.

Il est pour nous majeur, vis-à-vis des entreprises, d'aborder ce sujet dans un esprit constructif, avec des politiques incitatives et des solutions attractives. Faire entrer ce sujet dans la RSE, et faire en sorte que ce soit pris en compte lors d'appels d'offres, peut être un bon exemple. Il faut valoriser les politiques de mieux disant pour les entreprises. C'est une piste de réflexion lors de travaux ultérieurs du CESE.

Enfin, s'il apparaît normal que les personnes qui signalent des violations de droit soient protégées ainsi que le prévoit la directive européenne de 2019, le groupe Entreprises rappelle qu'il est contre toute surtransposition de directive en droit français et donc n'est pas favorable à son extension aux personnes morales. Les

Entreprises françaises ont besoin de règles harmonisées au niveau de l'Union européenne pour être compétitives surtout dans un contexte où l'on a besoin de réindustrialiser certaines filières en France et d'attirer des investisseurs.

Cette réserve étant essentielle pour le groupe Entreprises, cela nous a amené à nous interroger sur le sens de notre vote. Toutefois, compte tenu des enjeux du sujet et de la nécessité de l'étudier, le groupe Entreprises a voté favorablement cette résolution.

Mutualité

Les liens entre environnement et santé sont avérés : le taux de mortalité dû à des facteurs environnementaux serait égal à 10 % en France selon l'Agence européenne de l'environnement.

La crise sanitaire qui bouleverse notre quotidien, nous fait prendre conscience des conséquences de la dégradation de l'environnement sur notre santé. Elle nous alerte également sur les lourdes conséquences économiques et sociales qu'elle entraîne et nous invite à réfléchir sur les vulnérabilités qu'elle amplifie.

Les inégalités sociales, territoriales et de genre en matière de santé environnement se cumulent et doivent donc être abordées dans une approche globale des déterminants de santé prenant en compte la qualité du cadre de vie de toutes et tous. Une analyse de ces interactions reste à bâtir et serait de nature à éclairer les politiques publiques.

Pollution, dérèglements climatiques, exposition à des composés chimiques, destruction de la biodiversité sont responsables de certaines maladies chroniques, respiratoire et cardio-vasculaires, troubles de la fertilité, perturbations de la croissance, cancers, diabètes, stress, allergies, zoonoses ...

Agir sur les facteurs environnementaux doit ainsi permettre de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population.

Pour cela, le changement de paradigme du tout curatif vers l'inclusion systématique du préventif est impératif. La prévention et la promotion de la santé doivent être un champ d'actions à part entière de toute politique publique.

Le CESE devra poursuivre résolument cette réflexion, comme nous y invite la résolution que le groupe de la mutualité a voté.

Outre-mer

Merci pour cet avis très riche qui rappelle comme vient de l'écrire dans son ouvrage « des âmes et des saisons », Boris Cyrulnik : « *que l'Homme n'est pas au-dessus de la Nature, qu'il est dans la Nature* ».

Aussi est-il réconfortant de constater que la civilisation occidentale qui croyait avec la seule science et les lumières s'être affranchie des règles de la Nature tout en la pillant et la détruisant et être en mesure de remplacer les Dieux, cette « civilisation » donc semble progresser vers plus d'humilité et découvrir la sagesse de « civilisations » plus modestes disséminées sur la planète qualifiées par les ethnologues occidentaux « d'autochtones » et de « primaires ».

Nous n'avons cessé de le rappeler dans nos interventions de ces derniers mois, on ne peut dissocier dans le traitement de tous nos sujets fondamentaux, que ce soit la question de la grande pauvreté, celle du « vivre ensemble », celle du progrès et du développement durable ...

Nous ne pouvons dissocier donc, comme Spinoza, Culture et Nature, comme Bergson, Matière et Esprit, comme Dubos, Global et local, nous ne pouvons dissocier, vie humaine, vie animale et vie végétale qui forment un tout intrinsèquement lié.

Nous partageons donc bien entendu les « slogans » « *One health, une seule santé* » de l'OMS mais aussi celui édicté en 1977 par René Dubos, un des pères de l'écologie « penser global – agir local ».

Nous pensons aussi qu'une des raisons qui explique que dans nos communautés françaises ultra-marines, la prévalence des maladies de « l'âme et de l'esprit » est moindre qu'en Hexagone est probablement à rechercher du côté d'un sentiment d'appartenance à une culture forte et au poids des cohésions communautaires et familiales qui structurent et cimentent nos sociétés métissées ».

Le Groupe a voté la résolution

Personnalités qualifiées

Jean-Luc Bennahmias : « Je voterai pour la résolution d'Agnès Popelin « Pour une politique publique nationale de santé environnementale au cœur des territoires » et l'avis sur la pêche durable de Jean Louis Joseph et Gérard Romiti.

Mais je me permets, lors de cette dernière prise de parole, d'élargir mes propos.

Je veux dire mon plaisir d'avoir passé cette seconde mandature avec vous et ce, malgré une dernière année passée la plupart du temps en visioconférence.

Je veux saluer prioritairement mes ami-e-s de la section internationale et européenne avec ses différentes composantes, personnalités associées comprises, qui a su débattre et produire de l'intelligence collective et de l'amitié. J'ai une pensée particulière pour Claude Cochonneau et Jacques Beall.

Je veux saluer l'ensemble des salariés du CESE, des services techniques, à l'accueil et à l'administration, en passant par les administrateurs et administratrices des groupes.

Je veux dire mon regret de la disparition des PQ et des personnalités associées même s'il y a plus grave dans la vie. Nous allons vous manquer !

Je veux confirmer ma protestation d'apprendre que dans le prochain CESE des associations représentatives comme ATD quart monde, le planning familial et certaines organisations de jeunesse seront soit absentes soit sous représentées. C'est inacceptable.

« C'est vrai, cinq jeunes c'était trop, ils se sentent déjà tellement écoutés aujourd'hui ».

« C'est vrai, 10 millions de pauvres et les violences faites aux femmes, ce n'est pas d'actualité ».

Je veux dire mon respect pour l'ensemble des corps intermédiaires, indispensables au maintien d'une société vivante et démocratique.

Je veux dire mes doutes sur une participation citoyenne qui mériterait plus de liaison avec les travaux du CESE.

Je veux dire mon agacement devant les saisines gouvernementales qui ne sont qu'une caisse d'enregistrement sans résonance quels que soient les avis que nous rendons et ce, souvent en un temps record.

Alors meilleurs travaux possibles au nouveau CESE et surtout longue vie à vous toutes et tous ».

Professions libérales

Plus de 20 millions de Français sont aujourd'hui atteints d'une maladie chronique et les projections ne sont guère rassurantes : d'ici 2023, il y en aura 500 000 de plus.

Comme l'a souligné le CESE dans son avis « Les maladies chroniques », la prévention de ces maladies doit être portée par une volonté politique plus forte.

Or, la prévention, pourtant essentielle, demeure le parent pauvre de notre système de santé. La pandémie du COVID-19 vient cruellement nous rappeler combien il est primordial et combien nous sommes coupables de l'avoir parfois oublié. Rien ne peut remplacer les gestes barrières et surtout la vaccination, qui au pays de Pasteur, ne devrait être qu'une formalité. Et pourtant...

L'environnement joue un rôle essentiel sur notre santé. Certains déterminants sont connus (la pollution de l'air, des sols, de l'eau, le bruit, les radiations ...), d'autres sont plus difficiles à appréhender car souvent combinés ou même différés dans le temps, voire même intergénérationnels. Logiquement, le concept « d'exposome » s'est peu à peu imposé pour devenir aujourd'hui une réalité.

Si notre système de santé reste l'un des meilleurs au monde, il souffre d'un excès de cloisonnement à tous les niveaux, notamment en matière d'environnement et de santé. Si les deux domaines concourent au même objectif, chacun évolue pour son propre compte, sans réelle coordination.

La résolution présentée aujourd'hui recommande à juste titre une approche plus globale de la santé sans oublier la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de genre qui gangrène notre société. Un pilotage et une gouvernance nationale d'une politique de santé globale sont indispensables en incluant l'environnement et l'alimentation avec une gestion interministérielle assortie d'une déclinaison territoriale permettant une adaptation aux réalités locales.

Le groupe des professions libérales a voté la résolution.

UNAF

L'environnement d'aujourd'hui, c'est la santé de demain mais a contrario cela peut être la maladie de demain. Un chiffre alarmant paru le 9 février dernier dans la revue scientifique Environmental Research révèle que près de 100 000 décès prématurés seraient attribués chaque année à la pollution de l'air extérieur liée aux énergies fossiles, soit plus du double du chiffre de Santé publique France.

Les plans nationaux santé-environnement successifs depuis 2004 ont montré leurs limites et ceci pour plusieurs raisons. La prévention n'existe pas en France ou de façon infinitésimale. Les mesures des plans s'empilent sans objectif clair, ni suivi, ni évaluation donc sans bilan avant de passer au plan suivant. L'enveloppe budgétaire est également absente. Les actions proposées restent donc plus conceptuelles que concrètes.

Le groupe de l'Unaf soutient dès lors l'axe de la résolution qui appelle à une stratégie globale et à des actions opérationnelles sur la santé environnement. Les points d'attention devront être la prévention avec le coût de l'inaction ou plus positivement le retour sur investissement d'une politique de prévention. La formation et l'éducation à la santé environnement doivent s'imposer et ceci dès le plus jeune âge. Le développement de la recherche doit aussi être relancé sérieusement. Les Français attendent des réponses sur les raisons de la multiplication des cancers pédiatriques. Dernier point d'attention pour les travaux à venir, la déclinaison au cœur des territoires de la santé environnement pour dénouer les inégalités sociales et territoriales qui aujourd'hui se cumulent.

Le groupe de l'Unaf remercie d'inscrire cet important sujet dans le calendrier de la prochaine mandature.

Le groupe de l'Unaf a voté la résolution.

UNSA

Aujourd'hui, le sujet de la santé environnement est encore devant nous, aussi cette résolution prend date et nous incite à aborder et à construire les politiques de santé de façon globale (prévention, curatif, environnement ...).

Le principe du « one health » est à développer sans oublier la nécessité d'y inclure la santé et la qualité de vie au travail car s'il y a des avancées, le dernier accord national interprofessionnel ne va pas assez loin sur ces questions.

Il y a urgence à agir, notamment à l'heure où la crise sanitaire nous oblige à repenser les choses. Cette crise doit d'ailleurs nous interroger sur la survenance d'épidémies futures en raison de la non-prise en compte des aspects environnementaux. Nous sommes persuadés qu'en agissant en priorité sur les causes, cela aura des effets bénéfiques tant en termes économique que de prévention.

Cette notion de santé environnementale définie par l'OMS lors de la Conférence d'Helsinki en 1994 doit être mieux retranscrite dans le droit français. Les responsabilités pénales sont à préciser et l'affirmation plus forte de la politique de « pollueur payeur » semble devoir être davantage travaillée.

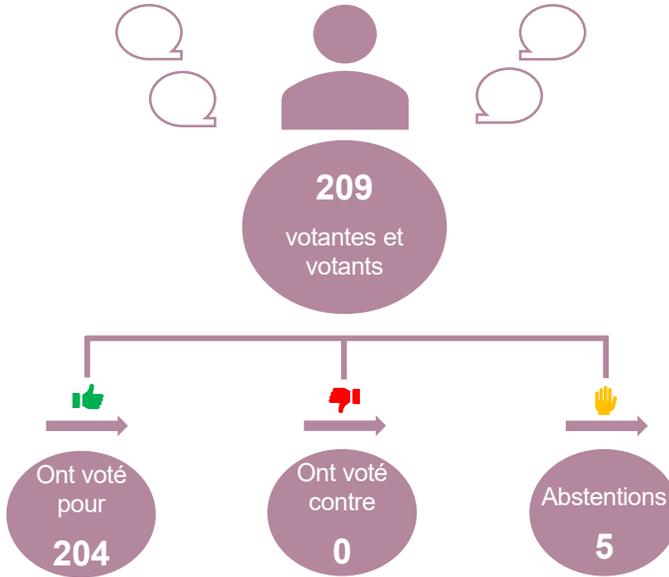
Ces questions de "santé environnement" doivent être au cœur de tout projet de société (projets économiques, projets urbains, lois, politiques de santé publique, lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, etc.) Cela nécessitera la construction d'outils afin d'évaluer les bénéfices/risques en toute impartialité.

Pour l'UNSA, beaucoup de questionnements figurent à juste titre dans cette résolution qui pourra être complétée par un travail de réflexion plus approfondi intégrant l'ensemble des problématiques débouchant ainsi sur un avis.

Cette résolution que nous avons votée, est une alerte pour la mandature future, l'incitant à traiter ce sujet sans tarder.

Scrutin

Sur l'ensemble du projet de résolution présenté par
Agnès Popelin



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public
lors de la séance plénière du Conseil économique, social
et environnemental, le 29 mars 2021

Pour : 204

<i>Agriculture</i>	M. Bernard, Mme Bonneau, MM. Coué, Dagès, Davesne, Mme Dutoit, M. Gangneron, Mmes Gautier, Pisani, MM. Roguet, Verger, Mme Vial.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, MM. Fourny, Le Lann, Mme Marteau, MM. Munerot, Quenet, Mmes Sahuét, Teyssebre.
<i>Associations</i>	M. Deschamps, Mmes Lалу, Martel, Sauvageot, MM. Séguéla, Serres, Mme Trelle-Kane.
<i>CFDT</i>	Mmes Blancard, Bourrut, M. Cadart, Mmes Canieux, Château, Duboc, Esch, M. Gillier, Mme Houbairi, M. Mariani, Mme Meyling, MM. Mussot, Nau, Mme Pajares y Sanchez, MM. Quarez, Ritzenthaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, M. Dos Santos, Mme Roche.

<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Lecerf, Roger, MM. Sagez, Thouvenel, Vivier.
<i>CGT</i>	Mmes Bordenave, Cailletaud, Chay, MM. Dru, Fournel, Mme Gallet, M. Garcia, Mmes Garreta, Lamontagne, Landas, Lejeune, MM. Meyer, Naton, Oussedik, Rabhi, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	M. André, Mmes Brugère, Chazaud, Derobert, Desiano, Fauvel, MM. Goulm, Homez, Kottelat, Legagnoa, Mme Marot, MM. Pérès, Techer.
<i>Coopération</i>	Mme Blin, MM. Grison, Landriot, Mugnier, Mme Roudil.
<i>Entreprises</i>	MM. Asselin, Bartholomé, Mmes Boidin Dubrule, Castéra, MM. Cavagné, Chanut, Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gardinal, Goguet, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, MM. Lejeune, Nibourel, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, M. Le Boulter-Le Quilliec, Mme Martinie-Cousty, M. Mayol, Mmes Popelin, Van Den Broeck.
<i>Mutualité</i>	M. Beudet, Mme Joseph, M. Junique.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Coly, Dulin, Mme Le Bas, M. Occansey.
<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette, Mmes Biaux-Altman, Bouchaut-Choisy, MM. Cambray, Edmond-Mariette, Lobeau, Mme Mouhoussoune, MM. Rivière, Suve, Togna, Vernaudon.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Adam, MM. Adom'Megaa, Amsalem, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Bontems, Bussy, Cabrespines, Mmes Castaigne, Claveirole, Collin, Djouadi, Gibault, Goujon, Gard, Groison, MM. Grosset, Guglielmi, Joseph, Jouzel, Keller, Kettane, Mmes Lechatellier, Le Floc'h, Levaux, Mathieu Houillon, Mignot-Verscheure, MM. Molinoz, Pasquier, Pilliard, Roustan, Mmes Rudetzki, Sehier, Thiéry, M. Thomiche, Mmes Trostiansky, Verdier-Naves, M. Wargnier.
<i>Professions libérales</i>	MM. Chassang, Lafont, Noël, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.

Abstentions : 5

<i>Agriculture</i>	Mme Even, MM. Ferey, Lainé, Mmes Lion, Valentin.
--------------------	--

Dernières publications de la section des affaires sociales et de la santé

LES AVIS DU CESE



Enfants et jeunes
en situation de handicap :
pour un accompagnement global

Samira Djoudi et Catherine Pajares y Sanchez

02/11

LES AVIS DU CESE



L'hôpital au service du droit à la santé

Sylvie Castaigne, Alain Dru et Christine Toffier

02/11

LES AVIS DU CESE



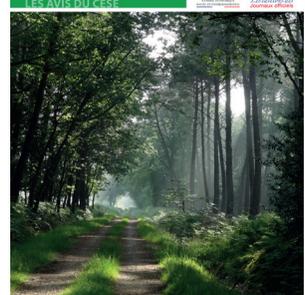
Améliorer le parcours de soins
en psychiatrie

Alain Dru et Anne Gautier

02/11

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CESE



Face au changement climatique,
quelle sylviculture durable pour
adapter et valoriser la forêt française ?

Marie-Hélène Boidin Dubrule et Antoine d'Amécourt

02/12

LES AVIS DU CESE



L'école à l'ère du numérique

Marie-Pierre Garlet

02/11

LES AVIS DU CESE



Comment redynamiser nos centres-villes
et nos centres-bourgs ?

Marie-Odile Esch et Dominique Riquier-Sauvage

02/11

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411210015-000321 - Dépôt légal : mars 2021

Crédit photo : Shutterstock

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



N° 41121-0015

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-155707-9



Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*

www.ladocumentationfrancaise.fr

